

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT -**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

**I/ L'ACTIONNARIAT**

La SNMVT (Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis) exploitant l'enseigne **MONOPRIX** a été acquise en 1999 par la famille Mabrouk sur le marché boursier **au cours en vigueur à cette date**.

La SNMVT, cotée en bourse, est détenue à hauteur de 77,1% du capital par la famille Mabrouk.

La présidence du conseil d'administration est assurée par Mohamed-Ali Mabrouk et la direction générale par Adel Ayed.

**II/ LE DEVELOPPEMENT**

Le Groupe Monoprix se développe à un rythme soutenu passant de 17 magasins en 1999 à **70 magasins** fin 2010 et sur la même période, de 500 salariés à **3800**.

Sur les 10 dernières années **l'investissement** pour le développement et la mise à niveau permanente des points de vente a atteint plus de **200 millions de dinars**.

**III/ LA POLITIQUE SOCIALE**

Le Groupe s'est attaché à permettre à chaque salarié d'évoluer selon ses ambitions et ses capacités. Il a investi ces trois dernières années plus de 4 millions de DT pour la formation de son personnel.

Monoprix bénéficie d'un climat social sain.

**IV/ L'IMPACT DES EVENEMENTS**

- Au plus fort de la crise, soit le samedi 15 Janvier, certains magasins ont été ouverts malgré les conditions difficiles de sécurité. Dès le lundi 17 janvier, 30 points de vente fonctionnaient normalement.

- 13 magasins ont été sévèrement touchés dont 4 incendiés. Pour 3 d'entre eux (Bizerte, Béja et Carthage) les travaux de remise en état dureront plusieurs mois.

- Le personnel de ces magasins est totalement **pris en charge** et les **salaires** continuent à être **versés** pendant les travaux de remise en état.

- Le montant des dégâts matériels (équipements et marchandises) seraient de l'ordre de **10 millions de DT** nets d'assurance, le groupe étant couvert à hauteur de 50% contre le risque d'émeutes et à 100% contre le risque d'incendie et saccages.

- L'exercice 2010, comme la loi comptable l'exige, en sera impacté mais restera malgré tout **largement bénéficiaire**.

**V/ L'AVENIR**

La réouverture rapide des magasins touchés par les événements, la mobilisation des équipes pour la défense du patrimoine ainsi que pour la remise en état de l'outil de travail et la **dynamisation** de la **politique commerciale** devraient neutraliser l'impact de la baisse d'activité du mois de janvier sur l'exercice 2011.

Nous prévoyons donc pour l'année en cours une **croissance** de notre activité et une **augmentation** des résultats.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.